Choisir l’épouse vertueuse…

Écrit par Sheikh Sâlih Al-Fawzân. Publié dans Mariage (notions de base)

Choisir l’épouse vertueuse…

Sheikh Salih Ibn Abdallah Fawzan Al-Fawzan (Qu'Allah le préserve)

Sheikh Salih Ibn Abdallah Fawzan Al-Fawzan a dit : "**...La personne doit de ce fait, choisir l’épouse vertueuse qui s'attache à sa religion, vertueuse quant à son appartenance familiale et celle qui est saine de maladies du corps parce que ceci à une incidence sur la bonne entente [conjugale] et sur la progéniture avec la permission d'Allah** ... "

Choisir l’épouse vertueuse…
Sheikh Salih Ibn Abdallah Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 00 min : 52

Question :

[Sheikh], qu’Allah vous accorde la félicité : une personne demande :
Quelles sont les caractéristiques de la femme vertueuse, et sur quoi doit-on se baser pour choisir plutôt celle qui est pieuse ? Est-ce qu’une vierge (**Al-Bikr**) est préférable à une femme qui a déjà été mariée auparavant (**Ath-Thayib**) ?.

Réponse :

La [femme] pieuse est celle qui s'attache à l’accomplissement des obligations religieuses et au renoncement de tous interdits. C’est celle qui se consacre à la mise en application des obligations religieuses et s’écarte des interdits. Et si s’ajoute a cela d’autres œuvres surérogatoires [**An-Nawafil**] et un abandon de ce qui est détestable [**Al Makrouhat**], alors ceci devient un complément…Ceci est bien la femme vertueuse !

Et aussi, la vertueuse est également pudique [**‘Afifa**] dans son intégrité, en plus d’être vertueuse en religion, elle l’est tout autant en ce concerne son intégrité [‘**irdiha**]. Ceci est bien la femme pieuse !

Le Sheikh demande : Et est-ce que quoi…?

[On lui répète la question] : Est-ce qu’une vierge (**Al-Bikr**) est préférable à une femme qui a déjà été mariée auparavant (**Ath-Thayib**) ?

Ceci est fonction des tempéraments [des gens], ceci est fonction de ce qui peut correspondre à la personne…

[Fin de la réponse du Sheikh]

Question :

Si une personne souhaite se mettre en ménage avec jeune fille de sa proche famille ou d’une famille éloignée, et [qu’il s’avère] qu’elle a des frères qui ne sont pas en bonne la santé sur le plan de l’intelligence même et de l’éveil, et que la personne pense que cela est à craindre pour ses enfants dans le future, alors est-ce qu’il est convenable de s’écarté d’elle et s’orienter vers une autre rien que pour cette raison ? Et est-ce ce récit prophétique suivant est authentique : « **Faites le meilleur choix pour votre descendance, éloignez-vous donc de la proche famille pour éviter la consanguinité.** » ?

Réponse :

En effet, il est préférable pour la personne, de choisir l'épouse qui lui correspond et celle qui ne montre pas de signes qui seraient préjudiciables pour elle et pour ses enfants. Que son choix se porte sur la famille avenante et de bonne lignée [de descendants] car son choix aura une incidence sur sa progéniture avec la permission d'Allah. Et en ce qui concerne l'authenticité du hadith : « **Faites le meilleur choix pour votre descendance, éloignez-vous donc de la proche famille pour éviter la consanguinité.** » *, il n'a pas été rapporté de façon certaine que le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit cela, cependant le sens reste correct dans son ensemble car la personne doit s'employer à recherche de l'épouse appropriée selon la parole [du le Messager (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui): « **…choisis plutôt celle qui est pieuse.** » [Rapporté par Al Boukhari dans son Sahih]. La personne doit de ce fait, choisir l'épouse vertueuse qui s'attache à sa religion, vertueuse quant son appartenance familiale et dont elle est saine des maladies du corps parce que ceci à une incidence sur la bonne entente [conjugale] et sur la progéniture avec la permission d'Allah.

*** Remarque du traducteur :**

A propos de la traduction approximative du hadith :« **Faites le meilleur choix pour votre descendance, éloignez-vous donc de la proche famille pour éviter la consanguinité.** », il y a une divergence d'opinion sur l'authenticité de ce hadith car Sheikh Al Albani – rahimahou Allah – pense qu'il est Sahih même s'il comporte des voies qui sont faibles et d'autres savants, notamment Sheikh Al Fawzân (hafidhahou Allah) pensent le contraire, qu'il est faible bien que le sens reste correct.

Source : www.alfawzan.org.sa - اختيار الزوجة الصالحة... - صفات المرأة الصالحة

Majmou' Fatawa - Fatwa n°1802 et n°6019
de Sheikh Salih Ibn Abdallah Fawzan Al-Fawzan (Qu'Allah le préserve)
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**